

CD 08

# L'Ardennais a tranché, ce sera : »Pour Pâques, Noël gâte ses camarades »!

#Action #CD08

## La CGT dénonce la « mamaille » des élus

**ARDENNES**

En assemblée, le vote n'avait pas fait de vagues. Auprès des agents, c'est une autre histoire. Lundi 6 mai, les élus du conseil départemental des Ardennes décidaient d'alléger les pénalités qu'ils encourrent en cas d'absence. La retenue de 5 % sur leur indemnité, soit de 100 à 130 euros, ne serait appliquée qu'à la troisième absence non justifiée en assemblée ou toute autre commission. Jusqu'alors elle était appliquée dès la première absence. Intolérable pour la CGT des agents du Département. Sur son blog, la deuxième organisation syndicale de la collectivité signe un billet au tire provocateur « Pour Pâques, Noël gâte ses camarades ! » Et d'enchaîner : « De nos jours, avec le rejet voire la haine des élus, personne n'osera une telle mamaille. Et bien si ! Nos élus osent tout ! Et après ils viennent nous faire la leçon : « il faut faire des économies... » Le syndicat



Désormais, les élus ne seront sanctionnés qu'à partir de leur 3<sup>e</sup> absence. Archives A.L.

tacle par ailleurs la première vice-présidente, Anne Dumay, qui fut la seule parmi les élus de la majorité contactés à accepter de s'exprimer nommément dans nos colonnes pour défendre la mesure. Elle soulignait la difficulté rencontrée par les élus qui travaillent de suivre toutes les réunions. Réponse de la CGT : « Cher collègue de catégorie C qui émarge péniblement à 1 500 €/mois, il faut plaindre la pauvre Anne Dumay, qui reste droite dans ses belles bottes : elle ne gagne péniblement (selon la Haute autorité pour la transparence) que 4 780 €/mois en 2017. » ■ M.L.

La CGT dénonce la mamaille des élus !